



**CRÉSUS®**  
UN RÉSEAU INNOVANT  
D'ACCOMPAGNEMENT  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

## COMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 Novembre 2020, à Strasbourg

### COVID-19

« Agissons collectivement en faisant confiance à chacun ! »

Les associations CRÉSUS accompagnent les ménages et les entrepreneurs face à leurs difficultés financières

CRÉSUS (Les Chambre Régionales du Surendettement Social) est un réseau d'associations fédérées à but non lucratif né en 1992 en Alsace, composée de 500 bénévoles experts au travers de ses 31 associations fédérées et de ses 224 points d'accueil, réparties dans 41 départements, dans 12 régions. Son objectif est d'accompagner les ménages et les entrepreneurs en difficultés financières.

Pendant le confinement, les antennes CRESUS restent disponibles à travers la France par téléphone.

Pour en savoir plus : <https://www.cresus.org/>

**Un mois de confinement s'ouvre et Jean-Louis KIEHL, Président de CRÉSUS, dresse un premier constat :** « *Les ménages en cours d'exécution d'un plan de surendettement n'ont souvent aucune marge de manœuvre pour faire face aux conséquences financières du chômage partiel. [...]* » **et fait part de ses inquiétudes :** « *[...] Cela peut entraîner un redépôt massif de dossier de surendettement qu'il serait socialement et économiquement souhaitable d'éviter.* »

**Parmi ses recommandations :** « *En cette période de crise, il ne faut pas hésiter à solliciter un report d'échéance ou un étalement après avoir fait un point budgétaire. En tout cas, il ne faut pas attendre d'être dans des difficultés insurmontables et agir dès les premiers signes de fragilité. Les solutions existent tant auprès des banques et des établissements de crédit qu'auprès des secrétariats des commissions de surendettement qui assurent la continuité du service en cette période de crise inédite.* »

Pauline DUJARDIN, juriste fédérale de CRÉSUS, actualisera le carnet de crise et du sursaut, rédigé durant le premier confinement, qui sera diffusé à l'ensemble des associations du réseau CRÉSUS et qui a pour objet de faire le point sur les dispositifs légaux et réglementaires en place pour pallier les difficultés liées à la crise de la COVID-19. **Elle dresse les profils des personnes les plus fragilisées financièrement depuis le début de la crise sanitaire** : *« En premier lieu, les personnes en plan de surendettement nous contactent dans l'angoisse de ne pas pouvoir respecter leurs obligations compte tenu des baisses de revenus et des charges supplémentaires liées au bouleversement des modes habituels de consommation. Nous sommes également contactés par un public composé de personnes qu'on pourrait dire « sur le fil ». Il s'agit des personnes, qui arrivaient à « joindre les deux bouts » tant bien que mal grâce à des activités complémentaires (heures supplémentaires, petits jobs, missions en tant qu'auto-entrepreneur), et qui sont aujourd'hui privés de ces revenus complémentaires. Le dénominateur commun, pour ces différents publics, c'est l'angoisse de ne pas tenir le coup ».*

Pour le cas spécifique des entrepreneurs et chefs d'entreprise, dont CRÉSUS dédie depuis 2017 avec ses partenaires une plateforme spécifique de prévention et d'accompagnement, les premières difficultés liées au COVID 19 font surface. Jean-Christophe EBER, responsable de la plateforme, souligne que : *« De nombreuses entreprises déjà dans la tourmente avant la crise sanitaire voient leur avenir compromis. En revanche, si les banques et l'état continuent de jouer le jeu, l'impact économique sera conséquent mais limité ».*

#### **La Plateforme de prévention et d'accompagnement des entrepreneurs en situation de fragilité**

Fort de son expérience de médiation avec les créanciers et de sa solide réputation d'experts dans le domaine de l'accompagnement des particuliers, CRÉSUS complète son action par un traitement tant curatif que préventif des difficultés des entrepreneurs. Le dispositif est gratuit. Il est exclusivement destiné aux chefs d'entreprise, artisans, commerçants, entrepreneurs, professions libérales, et permet de faciliter le dialogue avec les créanciers (fournisseurs, SSI, URSSAF, Finances publiques, Établissements bancaires ou de crédits...)

CRÉSUS vient ainsi en aide aux entrepreneurs afin de leur permettre de poursuivre leurs activités en toute sérénité via l'appui de la nouvelle plateforme.

**CRESUS est à votre disposition pour toutes demandes d'interviews, reportages sur la plateforme nationale ou de nos antennes en régions ainsi que les premiers témoignages des particuliers ou entrepreneurs en difficulté financière suite au COVID 19**

#### **CONTACT PRESSE**

Martin KOLLE, contact presse  
[martin.kolle@lobbycom.fr](mailto:martin.kolle@lobbycom.fr) – 06.89.70.17.51